

Rapport sur le téléapprentissage à l'échelle nationale à l'Assemblée annuelle du Conseil du CCAG Octobre 2006

Huit associations ont signé à ce jour le Protocole d'Entente (PE) sur le téléapprentissage, incluant celle de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan. Avec la majorité des associations à bord, la prochaine étape de l'initiative sur le téléapprentissage sera de formuler une demande de proposition (DP) aux parties intéressées dans le but de mettre sur pied un portail Web. Ce portail Web permettrait de tenir un forum qui favoriserait l'échange d'informations et de connaissances parmi les associations et leurs membres. Le portail permettrait aussi de diffuser un contenu web éducatif aux arpenteurs-géomètres canadiens.

Prochaines étapes

- 1) Préparation d'une DP, formulée selon le Protocole d'Entente.
- 2) Sollicitation auprès des parties intéressées.
- 3) Revue des propositions par le comité. Le comité devra recommander la meilleure proposition.
- 4) Le comité devra proposer une stratégie de financement à l'égard de ce projet.
- 5) La proposition recommandée et le plan financier du comité devront être transmis aux membres du Conseil. Les membres du Conseil du CCAG devront transmettre ces informations à leurs associations respectives aux fins d'approbation.

Respectueusement
Derek French, Champion

P.-S. J'ai le regret de vous annoncer que Serge Bernard, un des fers de lance de cette initiative, a choisi de quitter la présidence du comité. Son implication nous manquera beaucoup et son travail fut grandement apprécié.

L'initiative sur le téléapprentissage du CCAG fut mise en œuvre en février 2000.